



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 8 A – 2009M

CUEILLETTE ET ÉLIMINATION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET DE SOINS PERSONNELS

ATTENDU QUE le système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent est une ressource naturelle précieuse qui appuie la santé écologique et de la région et qui assure la subsistance des communautés au sein du bassin;

ET ATTENDU QUE le système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent approvisionne en eau potable approximativement quarante millions de citoyens des États-Unis et du Canada et qu'il appuie la pêche commerciale et sportive pour une valeur de plus de 4 milliards de dollars annuellement;

ET ATTENDU QUE des préoccupations sont soulevées en ce qui a trait aux effets d'une élimination inappropriée des produits pharmaceutiques et de soins personnels (incluant les médicaments, les cosmétiques, les agents nettoyants, les médicaments vétérinaires, et plus encore) sur la qualité de l'eau et sur la santé écologique des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE l'élimination inappropriée des produits pharmaceutiques et de soins personnels pourrait poser des dangers environnementaux et liés à la sécurité, dont, notamment, des effets nocifs sur la faune causés par l'accumulation de ces produits dans les cours d'eau, l'ingestion accidentelle par les enfants ou les personnes âgées de produits pharmaceutiques et de soins personnels périmés ou inutilisés, et l'emploi illégal et le vol de produits pharmaceutiques non désirés;

ET ATTENDU QU'EN 1997, la province de la Colombie-Britannique a édicté un règlement exigeant que tous les propriétaires de marques pharmaceutiques en Colombie-Britannique fournissent aux consommateurs une méthode d'élimination appropriée des médicaments périmés ou inutilisés (dont les produits de santé naturels et les médicaments sans ordonnance);

ET ATTENDU QUE le concept de « responsabilité élargie des producteurs », dans le cadre duquel les fabricants sont jugés responsables d'un produit pour son cycle de vie complet, a été accueilli dans de nombreux pays dont l'Union européenne et l'Australie, particulièrement en ce qui a trait à la cueillette et à l'élimination des produits pharmaceutiques et de soins personnels;

ET ATTENDU QU'AUX États-Unis, il n'existe pas de lois ou de programmes nationaux touchant la cueillette et l'élimination des produits pharmaceutiques et de soins personnels, ce



qui a provoqué une approche au coup par coup et inefficace, souvent gérée au palier de l'État ou local, rendant la tâche difficile pour les consommateurs et pour l'industrie de se conformer et de bien gérer le problème;

ET ATTENDU QU'AU Canada, où la question est gérée au palier provinciale, les consommateurs peuvent généralement remettre leurs médicaments inutilisés aux pharmacies, mais que la sensibilisation du grand public pourrait être améliorée et que, souvent, les municipalités et les pharmacies sont responsables de défrayer les coûts liés à ces projets de cueillette et d'élimination; et de nouveaux règlements sont attendus en Ontario à l'été 2009 qui rendra les producteurs responsables de la collecte et de l'élimination des produits pharmaceutiques et de soins personnels;

ET ATTENDU QUE les municipalités, dont les villes, villages, cités et municipalités régionales ont, généralement parlant, adopté un rôle directeur pour la cueillette et l'élimination en mettant en œuvre des événements de cueillette distincts ou permanents ou en acceptant les produits pharmaceutiques aux centres de récupération des déchets ménagers dangereux afin de traiter cet enjeu, alors que l'intervention des gouvernements fédéraux, des États, provinciaux et de l'industrie a été inadéquate;

ET ATTENDU QU'AUX États-Unis, notamment, le dialogue avec l'industrie en ce qui a trait à la « responsabilité élargie des producteurs » a été difficile et que sont déployés, au Canada et aux États-Unis, des efforts en vue de poursuivre le dialogue et d'impliquer l'industrie, par exemple par l'entremise du *Product Stewardship Institute*, et de la *Post Consumer Pharmaceutical Stewardship Association*;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE les membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent appuient un programme de l'AVGLSL portant sur la cueillette et l'élimination des produits pharmaceutiques et de soins personnels visant à inciter à l'action, notamment en préconisant des politiques nationales, sur la cueillette et l'élimination des produits pharmaceutiques et de soins personnels et, au besoin, en aidant les communautés à mettre en œuvre et à présenter des événements de cueillette des produits pharmaceutiques et de soins personnels, en favorisant l'éducation du grand public fondées sur un concept de responsabilité élargie des producteurs en l'absence d'action de la part de l'industrie et d'autres paliers de gouvernement;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent fait appel aux gouvernements fédéraux canadien et des États-Unis, ainsi qu'aux provinces, pour le développement et la mise en œuvre de programmes national et provinciaux portant sur la cueillette et l'élimination des produits pharmaceutiques et de soins personnels afin que les consommateurs et l'industrie, à l'échelle nationale, aient des politiques homogènes à observer;



ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande que soit établi un meilleur partenariat entre l'industrie et tous les paliers du gouvernement sur la question de la cueillette et de l'élimination des produits pharmaceutiques et de soins personnels afin qu'une solution efficace à leur égard soit élaborée et mise en œuvre.

Signé ce 18^e jour de juin 2009

George Heartwell, président
Maire de Grand Rapids
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent